



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soins et maintien a domicile

Question orale n° 145

Texte de la question

M. Michel Ghysel appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le maintien a domicile des personnes agees. Celui-ci est une reponse au souhait qu'elles emettent face au probleme que leur pose la prolongation de la vie. Ce constat appelle un certain nombre de mesures en matiere d'amelioration de leur logement comme l'augmentation du quota d'heures menageres et des allocations de garde. Or nous constatons que la caisse nationale d'assurance vieillesse limite son contingent d'heures destinees aux personnes agees et que le budget de garde a domicile est loin de repondre aux besoins. Pour exemple, dans le Nord, elles ont ete epuisees au bout de cinq mois ! Aussi, il lui demande quelles sont, dans ce domaine, les mesures que le Gouvernement souhaite voir appliquer par les organismes gestionnaires sociaux. Investir dans ce secteur, independamment de la satisfaction psychologique des interesses, serait aussi une occasion d'economiser dans la construction d'unites beaucoup plus lourdes, telles que les maisons d'accueil pour personnes agees dependantes (MAPAD). Celles-ci, en effet, ne doivent pas etre considerees comme la seule reponse au prolongement de la vie. On peut elargir la reflexion vers l'aide aux familles d'accueil qui hebergent les personnes agees ou leurs vieux parents. C'est ce que l'on appelle « l'aide aux aidants ». Le CODERPA (Comite departemental des personnes agees du Nord) s'en soucie et a forme un groupe de travail pour avancer des solutions concretes. Dans cette perspective, il souhaite recueillir son sentiment afin que, grace a des mesures d'hebergement transitoires d'accueil renforcees par une formation appropriee, ces familles puissent faire face a cette charge qui, pour beaucoup d'entre elles, signifie un devoir de solidarite.

Données clés

Auteur : [M. Ghysel Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 145

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1993, page 2067

Réponse publiée le : 25 juin 1993, page 2173

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 juin 1993